

AVIS

DE DÉPLACEMENT INTRA-COMMUNAL D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE de PRECY-SOUS-THIL (21390)

Réf : - Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures (article 70)
- Décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés (article 13)

Par décision du 8 janvier 2021, Mme EAP-DUPIN, Maire de la commune PRECY-SOUS-THIL a autorisé le déplacement intra-communal du débit de tabac ordinaire permanent n° 2100511 W du n° 3 vers le n° 26 bis rue de l'Église 21 390 PRECY-SOUS-THILL.

Ce déplacement est assorti de la présentation d'un successeur à la gérance du débit de tabac avec location-gérance du fonds de commerce.

La date prévisionnelle du déplacement est fixée au 15 février 2021

Fait à Dijon, le 12/01/2021

2/ La directrice régionale,

Jocelyne CHARLON
Le chef du PAE


Michaël FAUCHER

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE DIJON
POLE ACTION ECONOMIQUE
12 rue Montmartre
21000 DIJON
Affaire suivie par : PAE (Tabac)
Mel : pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Réf : 21000082